



Paris, le 15 janvier 2021

Jérôme FOURNEL  
Directeur général de la DGFIP

Objet : PPCR sur deux grades

Monsieur le Directeur général,

Lors du groupe de travail du 27 novembre 2020, l'administration a présenté aux organisations syndicales le dispositif qu'elle comptait mettre en œuvre pour s'acquitter du principe prévu par le PPCR selon lequel « *chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories* ».

Selon l'interprétation de vos services, juridiquement l'administration a une obligation de moyens qui se traduit concrètement par une appréciation particulière portée sur le CREP des agents concernés. Toujours selon l'interprétation de vos services, l'administration n'a pas l'obligation réglementaire d'offrir un déroulement de carrière sur au moins deux grades.

À la DGFIP, les principaux agents intéressés par ce dispositif sont les inspecteurs des finances publiques issus du concours externe qui sont à l'échelon terminal de leur grade depuis au moins trois ans. En 2020, ils étaient 2.200 à répondre à ces critères.

Les dispositions annoncées par l'administration au présent stade est de poursuivre en 2021 ce qui était déjà en application au profit des inspecteurs, à savoir une nomination au grade d'IDiV CN « *à titre personnel* » par tableau d'avancement six mois avant leur départ en retraite.

Pour l'UNSA et la CGC, cette mesure est tout simplement insuffisante. Elle n'a pas du tout été comprise par les collègues concernés qui ont le sentiment que l'administration les mésestime et se désintéresse totalement de leur situation.

Vous le savez, bon nombre des inspecteurs éligibles stagnent à l'échelon terminal de leur grade depuis 10 ans, voire plus, sans aucune perspective de carrière.

Nos deux organisations syndicales attendaient beaucoup mieux de la DGFIP.

La valorisation et la reconnaissance sont souvent mises en exergue par notre administration.

Nous sommes en accord avec ces pré-requis, y compris s'il faut les rattacher à la notion de mérite. Ce principe ne nous heurte pas s'il est appliqué avec objectivité et transparence, notamment au travers de l'entretien d'évaluation.

Ce qui nous importe, UNSA et CGC, c'est que le mérite d'un agent soit reconnu bien en amont de son départ à la retraite, en lui permettant de valoriser sa carrière dans le cadre d'une promotion à un grade supérieur. Le but est d'apporter un nouvel élan de motivation et de considération dans le déroulement d'une carrière de plus en plus longue.

C'est pourquoi, lors du groupe de travail du 27 novembre, nous avons fait les deux propositions suivantes :

- proposition 1 : promotion sur place au grade d'IDiV CN sans bénéficier du régime indemnitaire (ACF) du grade, à l'exception de la prime de rendement, entre 6 et 8 ans avant l'âge limite de départ à la retraite.

- proposition 2 : promotion au grade d'IDiV CN avec le régime indemnitaire attaché au grade avec nomination sur des fonctions « valorisables » de référent, tuteur, adjoint, ... constituant une deuxième voie d'accès au grade d'IDiV de plein exercice, qui pourrait s'ouvrir dès la fin des trois premières années dans le 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'inspecteur.

Ces deux propositions, qui sont complémentaires, paraissent davantage correspondre au principe de PPCR selon lequel « chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades » et pas seulement six mois avant son départ à la retraite.

C'est dans cet esprit que nos deux syndicats avaient été signataires du protocole initial. La voie actuellement envisagée confirmerait les préventions des détracteurs de PPCR.

Nous espérons que nos propositions retiendront toute votre attention et que vous reprendrez l'examen de ce sujet dès le premier semestre 2021 afin de prendre des dispositions plus équitables et plus motivantes à l'égard des cadres concernés.

L'UNSA et la CGC se tiennent dès à présent à votre disposition pour vous présenter plus en détail leurs propositions.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur général, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Raphaël Dupenloux  
Secrétaire général UNSA DGFIP

Gilles Brewée  
Secrétaire général CGC Finances publiques